



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-098**

EN DATE DU : **16 DÉCEMBRE 2025**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIFS 2026 POUR CHAQUE COMMUNE : ABONNEMENT ET PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU M3 D'EAU

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni au Chai à Bonnat selon convocation le 10 décembre 2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Philippe CHAVANT a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (19) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Eveline, POIRIER Michel, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Madame et Monsieur

Jean-Claude AUROUSSEAU donne pouvoir à Florence ROUSSILLAT, Philippe GUETAT donne pouvoir à Didier THEVENET, Hélène PILAT donne pouvoir à Guy MARSALEIX

ECXUSÉS (5) : Mesdames et Messieurs

Jacques AUSSOURD, Jean-François BOUCHET, Céline DARVENNE, Roger LANGLOIS, Martine POLLI,

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	19	22	20	19	1

Arrivée de Madame ROUSSILLAT à 18h55

Vu l'arrêté n°23-2024-13-003 du 13 novembre 2024, portant modifications des statuts,

Vu la compétence « assainissement collectif » exercée par la CCPCM au 1er janvier 2025,

Vu la délibération n°2025-006 fixant le lissage des tarifications de l'assainissement collectif sur une durée de 6 ans,

Il est nécessaire de fixer les tarifs pour 2026 selon 9 zones correspondantes aux 9 communes dotées d'un assainissement collectif.

Suite à la commission Assainissement collectif du 26 novembre 2025 :

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à la majorité des voix exprimées, par 19 pour, 1 contre, 2 abstentions :

- **FIXE** les tarifs pour l'année 2026 comme suit :

Communes :	Abonnement 2026	Consommation 2026 au m3
Bonnat	62,00 €	1,88 €
Champsanglard	91,50 €	0,67 €
Châtelus-Malvaleix	90,00 €	1,53 €
Genouillac	70,00 €	1,20 €
Lourdoux Saint Pierre	85,00 €	1,11 €
Measnes	79,50 €	1,17 €
Mortroux	68,00 €	1,12 €
Moutier-Malcard	120,00 €	2,09 €
Roches	62,00 €	0,97 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX


Le secrétaire de séance
Philippe CHAVANT

